

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
8e séance  
tenue le  
Vendredi 18 octobre 1997  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 8e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

puis : M. Ramoul (Algérie)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/51/SR.8  
1er août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 heures.

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. AHMED (Émirats arabes unis) déclare qu'à une époque où la sécurité économique est considérée comme la base de la stabilité et du développement, la communauté mondiale se doit d'élaborer une stratégie appropriée, fondée sur la coopération et la solidarité dans les relations économiques internationales et qui tienne compte de l'évolution de la situation dans chaque région, ainsi que des priorités nationales et régionales et des particularités de chaque État. La Commission, qui est un des instruments de la coopération internationale pour le développement, doit s'attacher à définir des moyens précis et plus efficaces de prendre en compte les aspects économiques et sociaux du développement.
2. S'il est vrai que les obstacles politiques et idéologiques qui s'opposaient à l'instauration d'une économie mondiale reposant sur l'égalité entre les États et la liberté du marché ont en grande partie disparu, les pays en développement continuent à se heurter à ces problèmes majeurs que sont la pauvreté, l'analphabétisme, la violence, la criminalité et la toxicomanie. Il faut tenter de les résoudre au niveau international en mettant en oeuvre des politiques visant notamment à alléger le fardeau de la dette et du service de la dette, à accroître le volume de l'aide au développement, à promouvoir le transfert des techniques et à permettre aux pays en développement d'exporter leurs produits vers les pays industrialisés sans être soumis à des mesures protectionnistes.
3. Il est vraisemblable que beaucoup des problèmes d'aujourd'hui sont destinés à empirer puisqu'il est prévu que la population mondiale doublera au cours de la première moitié du vingt et unième siècle. Aussi, faut-il appliquer sans délai les recommandations adoptées par les différentes conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies au cours des cinq années écoulées.
4. La coopération est indispensable si la communauté internationale doit mettre en place un système d'échanges équitable, au sein duquel les États se concurrencent sur un pied d'égalité en open-market, et qui ne marginalise pas les pays en développement. Pour s'associer à ce processus, les Émirats arabes unis ont participé à la création de l'Organisation mondiale du commerce. Par ailleurs, ils ont fait progresser les objectifs de la coopération internationale en fournissant une aide à de nombreux pays en développement, afin que ceux-ci puissent exécuter des projets de développement économique et social.
5. Les Émirats arabes unis voient dans la coopération et l'intégration régionales une étape essentielle sur la voie de la création d'un système économique mondial intégré et ils ont assumé un rôle directeur dans les activités économiques et sociales internationales. Ils ont affirmé qu'il importait d'agir de concert pour réformer les secteurs de l'économie, des investissements et du développement. Ce but ne saurait toutefois être atteint tant qu'Israël persistera dans ses pratiques despotiques, qui ont de graves répercussions économiques et sociales pour le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et pour la population arabe du Golan syrien et du Liban-Sud occupés.

6. Il faut maintenant que la communauté internationale contraigne Israël à abandonner ses projets expansionnistes et à s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes des résolutions internationales pertinentes et des accords de paix qu'il a conclus, permettant ainsi le développement économique et social et l'instauration de la paix et de la sécurité dans toute la région.

7. Le développement et la réforme du système des Nations Unies, qui constitue la principale instance de la promotion de la coopération dans les domaines de l'économie et du développement, inspirent une profonde préoccupation et les États Membres ont récemment tenu des débats exhaustifs sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'Organisation et de lui faire jouer un rôle plus actif face aux problèmes du présent et aux défis de l'avenir.

8. M. OUANE (Mali) constate que si les performances économiques de 1996 demeurent globalement positives, nombre de pays continuent à faire face à des conditions économiques difficiles, à une croissance négative, à une diminution des ressources pour le développement et à un accroissement de leur dette extérieure. En dépit des recommandations du Sommet mondial pour le développement social, qui placent la lutte contre la pauvreté au centre des préoccupations des gouvernements, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, le nombre de personnes frappées par la pauvreté absolue ne cesse de s'accroître.

9. La mondialisation et la libération accrue de l'économie internationale devraient ouvrir la voie au renforcement de la coopération et de la solidarité internationales en vue de la solution des grandes préoccupations socio-économiques. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les produits des pays en développement et particulièrement des pays les moins avancés doivent avoir accès aux marchés des pays développés sans l'entrave des barrières tarifaires et non tarifaires. De ce point de vue, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de l'application d'Action 21 constituent des cadres appropriés pour la prise en compte des préoccupations des pays en développement dans le domaine du commerce international. En outre, les dispositions des accords issus des négociations d'Uruguay défavorables aux économies des pays en développement méritent d'être revues. La prochaine conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Singapour en décembre 1996, devrait prendre en considération les problèmes spécifiques qui se posent aux pays en développement dans le cadre de la mondialisation du commerce.

10. La délégation malienne salue les efforts accomplis par les créanciers pour annuler ou alléger la dette extérieure des pays endettés et particulièrement des pays les moins avancés. Ces efforts méritent d'être poursuivis en vue de trouver une solution juste et durable à ce problème. Des actions doivent également être entreprises en ce qui concerne la dette multilatérale, composante essentielle de la dette des pays les moins avancés.

11. En ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), à la date de juin 1996, en termes réels, elle avait baissé de 9 % comparativement à son niveau de 1994. Cette tendance doit être inversée. Les pays développés doivent s'efforcer d'atteindre l'objectif consistant à affecter 0,7 % de leur produit

national brut (PNB) à l'APD d'ici l'an 2000, ainsi que 0,15 % de leur PNB aux pays les moins avancés.

12. L'examen à mi-parcours du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a établi que malgré les efforts énormes consentis par les pays africains pour mener les réformes politiques et économiques indispensables, l'appui de la communauté internationale est resté en deçà des engagements qu'elle a souscrits vis-à-vis de l'Afrique. C'est pourquoi la délégation malienne lance un appel pressant aux partenaires du développement pour qu'ils apportent aux pays africains un appui substantiel, à la dimension des nombreux défis auxquels ceux-ci sont confrontés.

13. L'ONU peut et doit faire mieux en matière de développement, mais pour mobiliser les ressources humaines, financières et techniques en faveur du développement, elle a besoin de l'appui de tous les États Membres. La crise financière que traverse l'Organisation fait placer une grande incertitude sur sa capacité de relever les défis en matière de développement. Or, sa capacité de réaliser ses objectifs dans les domaines du développement et de la coopération internationale devrait constituer une préoccupation majeure de la communauté internationale, car il y va de son devenir collectif.

14. M. EBOUMY (Gabon) note que selon plusieurs rapports, la croissance des pays en développement a dépassé les projections de 1996. En 1995, même l'Afrique a enregistré une croissance de 3 % par rapport à 0,7 % au cours de la période 1991-1994. Mais il ne faut pas oublier que les huit pays en développement qui connaissent une croissance significative sont ceux qui, à eux seuls, ont, de 1990 à 1993, reçu les deux tiers du total des flux de capitaux privés. La majorité des pays en développement, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, n'ont attiré qu'un flux très faible de financement en défit des opportunités offertes par la dévaluation du franc CFA et la libéralisation des échanges. Par ailleurs, les signes d'une tendance favorable aux pays en développement sont dus à l'effet conjugué d'une croissance stable dans les pays développés et du faible niveau de l'inflation et des taux d'intérêt réels au niveau global.

15. Le fossé entre pays riches et pauvres ainsi que les disparités persistantes entre pays en développement constituent un motif de préoccupation majeure. Cette préoccupation est encore accentuée par la mondialisation de l'économie et la libéralisation des échanges, car la volatilité des prix des produits de base et les pratiques commerciales restrictives empêchent de nombreux pays en développement de participer pleinement au commerce international et ils risquent donc d'être marginalisés.

16. Pour éviter l'exclusion de la majorité des pays en développement de l'économie mondiale, la communauté internationale devrait concentrer ses efforts sur l'octroi d'un appui financier constant et régulier et d'une assistance technique dans le but de favoriser la coopération économique et l'intégration régionale. La coopération Sud-Sud devient un véhicule important pour le développement et les pays africains qui ont le potentiel humain et financier et dont les structures administratives et juridiques sont mieux développées devraient servir de rôle pour la vulgarisation de cette forme de coopération.

17. La croissance positive des économies africaines est en partie le résultat de réformes courageuses. La communauté internationale n'a cependant guère offert d'appui. L'aide publique au développement, qui est pratiquement la seule source de financement extérieur et compte beaucoup pour le budget de certains États, en particulier ceux d'Afrique, est à son plus bas niveau. En outre, en raison de leur manque de solvabilité et de leur difficulté d'accès aux marchés financiers internationaux, le risque de ces pays d'être marginalisés est d'autant plus grand. Il conviendrait que les donateurs, y compris les institutions multilatérales et les investisseurs, soient plus sensibles aux progrès importants réalisés par les pays en développement et respectent leur engagement de fournir 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

18. La délégation gabonaise affirme sa satisfaction de l'appui vigoureux du Groupe des Sept à l'initiative commune de la Banque mondiale et du FMI laquelle définit un cadre d'action en vue de résoudre le problème de l'endettement. Tout en encourageant les créanciers et débiteurs à apporter une solution satisfaisante à la crise de la dette qui perdure, elle refuse toutes classifications entre pays en développement, cette discrimination rendant certains pays inéligibles à beaucoup de formes d'assistance au développement.

19. Les organismes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, devraient coordonner leurs efforts afin de parvenir à une bonne application des programmes et plans d'action tel le Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il faudrait qu'existent des relations plus étroites entre les institutions du système des Nations Unies, les institutions financières internationales ainsi que d'autres agences de développement. Une meilleure coordination contribuerait à éviter les doubles emplois et les chevauchements. Le suivi des programmes étant également lié aux ressources disponibles, il est important de renforcer la volonté politique afin de hausser le niveau des ressources financières de l'Organisation. Dans ce contexte, l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique constitue un cadre approprié pour mobiliser la communauté internationale.

20. En 1997, l'Assemblée générale procèdera à un examen d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Force est de constater que dans les domaines du financement d'Action 21 et du transfert des technologies écologiquement rationnelles, les engagements ne sont pas respectés. Sans ressources financières nouvelles et additionnelles, l'environnement connaîtra une dégradation accélérée, voire irréversible. Les États Membres doivent respecter leurs engagements et renforcer leur solidarité s'ils veulent créer un monde meilleur pour les générations futures.

21. M. ENG (Singapour) dit qu'il ne faut pas tenir pour acquis que l'Organisation des Nations Unies jouera nécessairement un rôle dans la nouvelle économie mondiale, à moins que chacun n'affronte sérieusement les incidences de cette évolution irréversible. Si les économies sociales autrefois fermées s'ouvrent et qu'un certain nombre de pays en développement – d'Asie notamment – se sont intégrés à l'économie mondiale et connaissent une croissance rapide, certains, en Europe et en Amérique du Nord, ont choisi d'imputer leurs problèmes aux pays développés, plus particulièrement aux exportations de pays d'Asie et au détournement de fonds nationaux vers les pays en développement.

22. L'argument généralement invoqué est que des importations bon marché en provenance d'économies en développement d'Asie et d'ailleurs, qui bénéficient de bas salaires et de taux de croissance élevés, ont entraîné du chômage en Europe et en Amérique du Nord. Le caractère concurrentiel des exportations des pays en développement est quelquefois attribué à l'exploitation de la main-d'oeuvre ou à des pratiques écologiques quine seraient pas tolérées en Occident. Ce sont là des arguments simplistes et infondés. Le chômage en Europe et en Amérique du Nord est dû essentiellement aux modifications technologiques irréversibles intervenues dans les structures de production et sur les marchés du travail, qui ont provoqué une baisse de la demande de travailleurs européens et américains moins qualifiés. En fait, les exportations des pays asiatiques en développement représentent moins de 4 % de la consommation totale de produits manufacturés dans l'Union européenne et aux États-Unis d'Amérique. Il est manifeste que l'impact des exportations asiatiques sur les économies des États-Unis et de l'Union européenne a été très exagéré.

23. Le détournement de capitaux des pays développés vers les pays en développement a lui aussi été exagéré. C'est ainsi que plus de 50 % des investissements étrangers directs des États-Unis sont le principal bénéficiaire du monde de l'investissement étranger direct.

24. La solution des problèmes que rencontrent les économie âgées d'Europe et d'Amérique du Nord consiste à recycler leur main-d'oeuvre non qualifiée afin de s'adapter à une évolution technologique inévitable. Si elles ne l'ont pas fait, cela tient davantage aux rigidités politiques, sociales et culturelles de leurs sociétés qu'au commerce international.

25. Le système des Nations Unies sera marginalisé s'il accepte de devenir un instrument du protectionnisme déguisé de certains pays développés, qui refusent ou sont incapables de s'adapter à la nouvelle économie mondiale. Il importe de ne pas oublier que les conditions de travail, les droits des travailleurs, les droits de l'homme, le montant des salaires et la protection de l'environnement ne sauraient être dissociés des niveaux de vie des pays en développement. La solution de es problèmes consiste simplement à aider les pays en développement à se développer. La hausse des revenus entraînera tout naturellement une amélioration des conditions de travail, des salaires et de le protection de l'environnement. Utiliser l'Organisation des Nations Unies et ses institutions pour imposer des normes occidentales dans les domaines du travail, de l'environnement et dans d'autres domaines au nom de prétendus idéaux universels n'aboutira qu'à déconsidérer l'Organisation.

26. L'évolution intervenue récemment à l'Organisation est préoccupante. Ce dont les pays les moins avancés ont un besoin urgent, c'est d'une aide concrète pour pouvoir mettre en place des institutions et formuler des politiques qui leur permettront de s'intégrer à l'économie mondiale. Ils n'ont certainement nu besoin de sermons sur les liens entre la démocratie, les droits de l'homme et le développement ou de débats théologiques sur le développement durable. Il est regrettable que de tels sophismes aient caractérisé une bonne partie des récents débats sur un agenda pour le développement. L'Organisation des Nations Unies doit trouver le moyen d'aider les pays les moins avancés sans s'intégrer trop brutalement dans leurs affaires intérieures, ni leur imposer une idéologie politique quelle qu'elle soit.

27. La délégation singapourienne se félicite des offres d'assistance concrète faites par le Japon et la Corée dans le cadre de la coopération Sud-Sud. De plus plusieurs années, Singapour fournit une assistance technique en matière de mise en valeur des ressources à de nombreux pays en développement, au titre du Programme de coopération de Singapour. Dans le cadre de ce programme, Singapour a institué, avec des pays tiers – Japon, Allemagne, Royaume-Uni, Corée du Sud, Australie, Canada et Norvège – ainsi qu'avec le Secrétariat du Commonwealth, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale, des programmes de formation communs à l'intention des pays en développement. Singapour collabore également avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'octroi d'une assistance technique à des pays en développement.

28. En ce qui concerne la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, M. Eng souligne qu'il est indispensable d'appliquer intégralement les accords issus des négociations d'Uruguay pour maintenir la crédibilité tant de l'Organisation mondiale du commerce que du régime d'échanges multilatéraux. L'examen de cette application présente un grand intérêt pour les pays en développement, car dans plusieurs domaines qui ont pour eux une importance capitale un accès aux marchés satisfaisant ne leur a pas été ouvert par les pays développés. Les pays en développement rencontrent de véritables difficultés dans cette application et ont besoin d'une assistance technique. Des négociations qui les intéressent également demeurent par ailleurs en suspens dans différents domaines.

29. Si l'élan imprimé à la libéralisation des échanges par les négociations d'Uruguay doit être maintenu, la Conférence ministérielle ne peut pas négliger le programme de travail futur de l'OMC. L'ordre du jour automatique des négociations d'Uruguay constitue bien le cadre principal de ce programme de travail futur, mais il a été proposé d'incorporer de "nouvelles questions" – concernant les investissements, les politiques concurrentielles, les normes de travail et la corruption – à l'ordre du jour relatif au commerce. La Conférence ministérielle devra décider du sort de ces questions.

30. Singapour respecte et comprend les préoccupations des autres pays en développement et l'importance de tenir compte des différents stades de développement économique des membres de l'OMC. En sa qualité de pays hôte et de membre du Groupe des 77, Singapour espère que la Conférence ministérielle aura des résultats véritablement équilibrés. À cette fin, elle a proposé trois critères applicables à l'inscription de nouvelles questions : i) la question doit avoir trait au commerce; ii) elle doit avoir suffisamment mûri pour que l'OMC l'examine; iii) l'OMC doit être l'instance appropriée pour son examen.

31. M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua) indique que sa délégation est en faveur des initiatives visant à renforcer la coopération Sud-Sud, comme la Conférence sur le commerce, les investissements et les finances qui doit se tenir au Costa Rica en 1997.

32. Le développement économique et social mérite se voir accorder la plus haute priorité par l'Organisation des Nations Unies et la délégation nicaraguayenne espère que les résultats des travaux consacrés à l'agenda pour le développement, menés avec la participation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et les commissions régionales, favoriseront la

réalisation de cet objectif. Eu égard à la restructuration et à la revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social, il faut absolument garder présent à l'esprit que des réductions effectuées sans discernement dans les programmes économiques et sociaux compromettraient gravement les progrès faits par les pays en développement. Un des objectifs principaux de l'entreprise de restructuration est d'améliorer la qualité de la vie des êtres humains, et notamment des populations marginalisées.

33. Si c'est aux pays en développement qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur propre développement, le développement n'en est pas moins une responsabilité partagée et il faut espérer que l'engagement d'affecter 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement et les engagements pris aux termes d'Action 21 seront respectés. Toute réduction de l'aide au développement compromettrait les progrès réalisés dans les domaines du développement, de la démocratie et de la gouvernance. La délégation nicaraguayenne attend avec intérêt les évaluations qui seront faites lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application d'Action 21, ainsi que les rapports décrivant les progrès réalisés dans l'application des accords sur le développement social, la population, le logement et le rôle des femmes dans le développement.

34. L'orateur exprime la gratitude de son gouvernement à la communauté internationale pour son aide à la consolidation de la démocratie dans son pays, laquelle est indissociable de la consolidation de son développement économique et social. Une coopération internationale soutenir est indispensable pour assurer l'irréversibilité de la transition vers la psis et la démocratie. Les pays ravagés par la guerre et les conflits ont besoin de programmes de développement économique offrant aux ex-combattants, aux réfugiés, aux personnes déplacées et à tous les participants aux conflits des possibilités de s'intégrer à la société civile.

35. La mondialisation de l'économie exige le partage des responsabilités et l'adoption de pratiques commerciales équitables et transparentes. La délégation nicaraguayenne accueille avec satisfaction la récente initiative prise par les institutions de Bretton Woods et le Club de Paris en vue de réduire l'écrasant fardeau de la dette qui accable les pays lourdement endettés.

36. M. BIAOU (Bénin) souligne qu'une approche intégrée de l'élimination de la pauvreté doit être au coeur de toutes les activités visant à réaliser un développement durable.

37. Une des conséquences de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie mondiale est la marginalisation des économies des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, au nombre desquels le Gabon. Dans ces conditions, les analyses macro-économiques devraient mettre l'accent, non seulement sur le rôle des secteurs public et privé, mais également sur la contribution du secteur informel au développement des pays à faible économie, notamment des pays africains. Un secteur informel renforcé et dynamique – qui doit être absorbé par les structures de l'économie moderne – sera un atout précieux pour les efforts des pays africains en vue de l'élimination de la pauvreté, de la promotion de l'emploi productif et de l'amélioration de l'intégration sociale. Dans le cadre du suivi du Sommet



mondial pour le développement social, le Gouvernement béninois a adopté des mesures concrètes visant à ouvrir l'accès aux crédits et autres forces de ressources aux travailleurs du secteur informel.

38. Il faut espérer que le Sommet mondial de l'alimentation adoptera des mesures pour améliorer la production agricole, particulièrement en Afrique. La mécanisation ne serait pas à elle seule la solution idéale et les moyens de production à découvrir doivent s'adapter aux besoins des pays concernés, afin de lutter contre la désertification et d'ouvrir la voie à une sécurité alimentaire durable.

39. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale ne doit pas se limiter à l'examen de quelques-uns seulement des 40 chapitres d'Action 21. Il est indispensable que le Département de la coordination des politiques et du développement durable prenne les dispositions nécessaires pour que les différents rapports demandés par l'Assemblée générale dans la résolution 50/113 prennent en compte tant les réalisations que les échecs enregistrés dans la mise en oeuvre des 40 chapitres. Il reviendra à l'Assemblée générale, après l'examen général, de déterminer les chapitres prioritaires pour les cinq années à venir avant l'examen général de 2002. L'immensité du travail à abattre au cours de la session extraordinaire, sa durée devrait être portée à 10 jours ouvrables. Les avantages que cela présenterait compenseraient largement les dépenses supplémentaires à prévoir.

40. M. Biaou souligne, pour conclure, l'importance de l'engagement politique réel à tous les niveaux, de l'objectivité dans les analyses et les prises de décisions, de la mise en oeuvre effective des priorités arrêtées d'un commun accord, de l'application sans faille du principe de la responsabilité partagée mais différenciée et du respect de l'obligation morale de solidarité envers les plus démunis.

41. M. MANOR (Israël) estime que la faim et la malnutrition, la pauvreté et les privations économiques risquent de menacer la sécurité des nations, des régions et de la communauté internationale; en outre, certaines solutions et pratiques ont eu des effets nuisibles et irréversibles sur l'environnement. Son gouvernement escompte que les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour résoudre ces problèmes susciteront des délibérations fécondes et des résultats concrets.

42. Le renforcement de la coopération internationale pour le développement doit demeurer un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. L'agenda pour le développement offre un cadre approprié à un débat plus approfondi sur ces questions interdépendantes que sont l'économie, l'environnement, la justice, la démocratie et la paix. Des ressources financières supplémentaires ne sauraient à elles seules entraîner un développement réel. Les pays doivent pouvoir compter sur la disponibilité de ressources humaines, la formation professionnelle et le transfert de technologie; la participation du secteur privé local et des entreprises internationales est nécessaire, la croissance économique étant un préalable du développement durable.

43. L'aide au développement n'entraînera une amélioration à long terme de la situation économique et sociale des pays en développement que si les projets de développement ne sont pas seulement financièrement et économiquement viables, mais véritablement durables, à tous les stades. Les administrations centrales et locales et les entreprises publiques et privées doivent embrasser la cause du développement durable et il faut encourager les milieux d'affaires internationaux à investir dans des projets de développement.

44. La technologie est la clef d'une véritable indépendance économique, et il faut s'employer tout spécialement à intensifier la coopération technique entre pays développés et en développement. À une époque où la technologie fait des progrès révolutionnaires, la mise en valeur des ressources humaines revêt une importance critique. Au titre de son programme d'aide au développement, Israël s'occupe activement de planifier et exécuter des projets de coopération technique. Dans le cadre de ses propres programmes de développement agricole et rural et de développement international, il a acquis une expérience considérable en matière d'amélioration quantitative et qualitative de la production alimentaire et escompte contribuer aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen général et à une évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21. Il a élargi ses compétences dans de nombreux domaines liés à la désertification et procède actuellement à l'établissement d'un centre international chargé d'acquérir et de diffuser des connaissances scientifiques en vue de l'arrêt et de la prévention de la désertification, conformément à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

45. Dans le cadre de ses programmes de développement international, Israël a octroyé une formation à 60 000 personnes dans 120 pays, et sa coopération pour le développement avec divers pays du Moyen-Orient est devenue un des fondements principaux du processus de paix dans la région. La coopération régionale joue un rôle essentiel dans le progrès économique et la paix contribuera à la prospérité de la région tout comme la stabilité et la croissance économiques contribueront à la paix. La délégation israélienne espère que l'évolution positive intervenue dans la région permettra à la Commission de consacrer ses délibérations aux importants problèmes touchant l'économie et le développement que rencontrent les pays en développement et d'éviter les questions politiques qui ne relèvent pas de ses travaux.

46. M. RI Gwang Ram (République populaire démocratique de Corée) craint que l'écart croissant entre pays riches et pauvres fasse peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales et la survie de l'humanité.

47. Chaque pays doit formuler des politiques de développement adaptées à sa propre situation. Il n'existe pas de formule de développement unique qui convienne à tous les pays et aucune ne devrait être imposée à un pays quel qu'il soit, ni devenir une condition préalable de l'octroi d'une assistance.

48. Étant donné l'interdépendance croissante de l'économie mondiale, des pratiques commerciales économiques inévitables compromettent non seulement les efforts de développement des pays en développement mais aussi le développement durable des pays développés. Il est donc parfaitement approprié que les pays en

développement demandent aux pays développés de s'abstenir de tout protectionnisme, d'annuler et de réduire la dette étrangère de pays en développement et d'augmenter l'aide publique au développement.

49. Les organisations et institutions du système des Nations Unies qui s'occupent des questions économiques et sociales doivent être renforcées de manière à contribuer substantiellement au développement des pays en développement. Il faut que les pays donateurs accroissent considérablement leurs contributions, afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de mener à bien ses activités de développement économique et social. La délégation de la République populaire démocratique de Corée espère que le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un agenda pour le développement parviendra rapidement à un accord sur les questions relatives à l'aide publique au développement, la dette étrangère et la réforme des organes de l'Organisation des Nations Unies à vocation économique et sociale.

50. La coopération économique régionale joue un rôle important dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. Le Programme de développement de la région du fleuve Tumen, institué par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, a créé un climat propice aux investissements étrangers et fera appel aux abondantes ressources matérielles et humaines de l'Asie de l'Est. Le Gouvernement entend élargir encore davantage sa coopération économique avec tous les pays du monde inspirés par des idéaux d'indépendance, de paix et d'amitié.

51. M. Ramoul (Algérie), Vice-Président, prend la présidence.

52. M. DZUNDEV (ancienne République yougoslave de Macédoine) considère qu'une politique internationale fructueuse s'attacherait à lutter contre le protectionnisme, à renforcer l'intégration économique régionale, à créer des infrastructures propres à favoriser le développement de toutes les régions du monde, à instaurer un climat international favorable afin de renforcer la compétitivité de chaque économie sur les marchés régionaux et mondiaux, à résoudre des problèmes comme le poids de la dette et l'accès aux marchés, à accroître les investissements étrangers dans les pays en transition et les pays en développement et à protéger l'environnement. Ainsi que l'ont souligné les résultats de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il n'existe pas d'autre solution que de renforcer la coopération économique internationale.

53. La politique économique de son pays est orientée vers l'établissement d'une économie robuste qui lui permettra de devenir un partenaire approprié et crédible de l'Union européenne, avec laquelle son gouvernement a signé un accord en matière de commerce et de développement. En outre, des accords de libre-échange ont été conclus avec plusieurs pays voisins.

54. L'économie du pays a beaucoup souffert des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de l'ancienne Yougoslavie ainsi que de l'embargo décrété par la Grèce. Toutefois, la coopération économique avec la Grèce croît rapidement. M. Dzundev est persuadé que cette tendance positive persistera. Comme l'économie de son pays dépend beaucoup de la situation extérieure, celui-ci appuie énergiquement la mondialisation de

l'économie mondiale et la libéralisation du commerce international, dont il faut espérer que toutes les économies bénéficieront.

55. La communauté internationale doit accorder la priorité à l'application des résultats des grandes conférences des Nations Unies et de la neuvième session de la CNUCED.

56. M. U ZAN WYNN (Myanmar) dit que s'il est vrai que la mondialisation a ouvert des possibilités de croissance dans de nombreux pays, il en est d'autres qu'elle a eu pour effet de marginaliser. Les pays en développement reconnaissent que c'est à eux qu'il incombe de se développer, mais il leur fait pour cela jouir d'un environnement propice à leur action. La communauté internationale, plus particulièrement les pays développés du Nord, ont l'obligation d'aider à instaurer un climat économique plus équitable, en adoptant des mesures susceptibles d'éliminer la pauvreté. Par ailleurs, il faut absolument trouver une solution durable et globale du problème de la dette et l'accord récemment conclu par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et sept grands pays industrialisés représente une contribution positive à cet égard.

57. Il est éminemment regrettable que 20 ans après son adoption, l'engagement de consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % du PNB des pays développés et les engagements connexes concernant les pays les moins avancés n'aient pas été tenus. Les pays en développement ont besoin de capitaux pour mettre en place leur infrastructure, alors qu'ils s'efforcent d'instituer un programme macro-économique rationnel.

58. La prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce offre l'occasion d'examiner l'application des accords issus des négociations d'Uruguay, afin notamment d'assurer que la libéralisation des échanges n'aboutisse pas à marginaliser davantage les pays les moins avancés. Il faut rejeter les tentatives d'inscrire à la partie de l'ordre du jour relative au commerce de nouvelles questions, comme les investissements, les normes de travail et la corruption. Le retour au protectionnisme sous le couvert d'imposition de conditions politiquement motivées est inadmissible. La promulgation par certains pays de législations nationales ayant des incidences extraterritoriales empiète sur les droits légitimes d'autres États souverains. À une ère de libéralisation et d'interdépendance, aucun État Membre, si puissant soit-il, n'est en droit d'imposer sa volonté à un autre.

59. M. KHAN (Pakistan) déclare que les projections optimistes sur le taux de croissance des pays en développement doivent être tempérées par deux facteurs : la croissance du PIB par habitant de ces pays a été faible et dans la majorité des régions, le PIB moyen par habitant demeure, en termes réels, inférieur à celui de 1980. En outre, bien que la valeur des échanges ait continué à augmenter plus vite que la production pour la sixième année consécutive, et que le commerce entre pays en développement ait connu une croissance plus rapide qu'entre pays développés, on ignore encore si la croissance du commerce mondiale pourra être maintenue et si un plus grand nombre de pays seront en mesure de bénéficier de la multiplication des débouchés.

60. L'apparition de nouvelles formes de protectionnisme ne manque pas d'être préoccupante et opposer des obstacles aux exportations des pays en développement risque d'aller à l'encontre des résultats escomptés, en réduisant les moyens qu'ont ces pays de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de travail. La délégation pakistanaise est découragée par la lenteur des négociations portant sur l'agenda pour le développement. Il serait de l'intérêt de tous qu'elles aient une issue fructueuse et satisfaisante.

61. Il est regrettable que l'Organisation des Nations Unies continue à être marginalisée dans le domaine économique et que l'Assemblée générale soit incapable de jouer un rôle déterminant dans la politique économique internationale. En réalité, ce sont des organismes comme le Groupe des Sept, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et les institutions de Bretton Woods qui tiennent la tête dans ce domaine. Le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans l'aide au développement se trouve aussi affaibli par l'émiettement progressif des mécanismes et modalités du développement. La délégation pakistanaise estime toutefois que l'Organisation demeure une instance irremplaçable pour les initiatives novatrices touchant des problèmes ardues et pour l'obtention d'un consensus sur les mesures propres à favoriser le développement.

62. Si le but de l'instauration de la paix universelle n'a pas été réalisé c'est parce que la communauté internationale s'est montrée incapable de mobiliser la volonté politique suffisante pour éliminer les inégalités dans l'environnement économique international. Ce ne sont pas les directives et programmes touchant ces problèmes socio-économiques qui font défaut, mais l'adoption de mesures concrètes.

63. M. AMAZIANE (Maroc) fait observer que le taux de croissance économique satisfaisant de l'ensemble des pays en développement dissimule de fortes différences entre les pays et les régions. La situation de l'Afrique demeure particulièrement préoccupante puisque sa population continue de croître de 3 % par an. La moitié de la population africaine est analphabète et les deux tiers ne disposent pas d'eau potable et d'assainissement. On estime en outre que l'Afrique subsaharienne perdra près de 2,2 milliards de dollars dans le court et le moyen termes à cause des pertes de compétitivité qui découleront des accords issus des négociations d'Uruguay. La délégation marocaine est convaincue que si les objectifs assignés au Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale pour l'Afrique étaient vigoureusement poursuivis et les ressources financières nécessaires à leur réalisation rendues disponibles, l'Afrique sortirait du marasme économique et social qui l'a caractérisée depuis les années 80. Elle accueille avec satisfaction la décision des principaux pays industrialisés de financer la réduction de la dette extérieure des pays lourdement endettés et espère que les pays africains seront les premiers à bénéficier de ces mesures.

64. L'Acte final des négociations d'Uruguay a été adopté à la satisfaction de tous les pays, mais il est regrettable de voir les tendances protectionnistes resurgir sous de nouvelles formes, telles que les normes nationales de travail et d'environnement que certains pays tentent d'imposer afin d'empêcher l'accès de certains produits à leurs marchés. La prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce devrait se consacrer pour l'essentiel à la

mise en oeuvre des engagements conclus dans les accords de Marrakech, notamment ceux qui sont liés aux mesures en faveur des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de produits alimentaires. Il faudrait éviter qu'elle devienne le lieu où les forces protectionnistes réussiraient à remettre en cause les mesures de libéralisation agréées à Marrakech.

65. Du temps de la guerre froide, l'aide publique au développement était utilisée comme une arme dans la confrontation Est-Ouest. Mais dans le climat politique actuel, les gouvernements sont apparemment à court d'arguments pour en expliquer le maintien auprès de leur opinion publique. Dans son rapport sur le développement humain, le Programme des Nations Unies pour le développement estime que les 10 000 cultures différentes existant dans le monde sont pour la plupart menacées de disparition ou de marginalisation. Il faut espérer que les pays qui ont le plus large impact sur l'économie de la planète réaliseront que la diversité culturelle est tout aussi importante que la diversité biologique.

66. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sera certainement une réussite éclatante si elle est à même de résoudre les problèmes liés au transfert de ressources financières et de technologies. La délégation marocaine se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et espère qu'elle sera dotée des moyens institutionnels et financiers nécessaires.

67. La crise financière de l'ONU et la baisse de l'aide publique au développement menacent le multilatéralisme et la coopération internationale à l'heure même où tout le monde s'accorde à reconnaître que seule une action collective et concertée est de nature à permettre de relever les défis mondiaux qui affrontent le monde. Sont particulièrement préoccupantes les tentatives d'imposer des réformes unilatérales à l'ONU par la rétention de contributions financières qui auraient dû être payées en totalité et à temps, sans aucune condition.

68. M. DISEKO (Afrique du Sud) déclare que confrontée à une évolution profonde dans la mondialisation de la production et la libéralisation des échanges, la communauté internationale doit assurer que les pays les moins développés ne soient pas marginalisés. L'Afrique du Sud est encouragée par les efforts de réforme et de redressement entrepris non seulement dans sa sous-région mais aussi dans d'autres parties de l'Afrique. Par le biais d'une étroite coopération dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, la région avance d'une démarche novatrice, grâce à la coopération économique, à l'assistance mutuelle et au partenariat pour le développement, vers sa vision du plus haut degré possible d'intégration économique. Il faut espérer qu'une telle intégration dotera la région des moyens de jouer un rôle important dans l'économie et l'intégration mondiales. M. Diseko demande instamment à la communauté internationale de se pencher à nouveau sur les questions relevant de l'agenda pour le développement, d'engager des négociations constructives à ce sujet et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique.

69. La coopération Sud-Sud – si elle ne saurait se substituer au partenariat Nord-Sud – doit être renforcée, en tant qu'élément d'une stratégie globale du développement économique mondial. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de

la convocation par le Costa Rica, en janvier 1997, de la Conférence Sud-Sud sur le commerce, les investissements et les ressources financières, qui se situe dans la ligne de l'action menée pour renforcer cette collaboration.

70. La session extraordinaire que tiendra l'Assemblée générale en 1997 pour examiner l'application d'Action 21 devrait aider à définir une stratégie concrète pour un développement durable. Dans ce contexte, le rôle de la Commission du développement durable doit être renforcé afin de coordonner de plus en plus efficacement les activités du système des Nations Unies concernant le développement durable. Il convient d'accorder l'attention voulue aux éléments d'Action 21 qui n'ont pas été suffisamment étudiés jusqu'alors, y compris les liens entre le commerce et l'environnement. L'Afrique du Sud considère que les pays en développement ne doivent pas être encore plus désavantagés par un système d'échanges internationaux qui nuit à la coopération dans le domaine du développement et de l'environnement. Son gouvernement est résolu à mettre en oeuvre des stratégies d'élimination de la pauvreté et juge indispensable, si l'on souhaite réaliser les objectifs de l'éradication de la pauvreté et de l'obtention de la sécurité alimentaire dans le monde, qu'ils continuent à faire partie des priorités les plus élevées de l'Organisation des Nations Unies : c'est pourquoi il accueille avec satisfaction et appuie sans réserve l'organisation du Sommet mondial de l'alimentation.

71. La priorité doit être accordée à l'octroi d'un appui permanent aux initiatives prises aux niveaux national et international pour mettre en pratique les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

72. M. AGEYEV (Kazakstan) voit dans la rapidité de la croissance économique et l'accroissement de l'interdépendance les aspects marquants de l'époque actuelle. La révolution de l'information a jeté les bases de nouveaux types d'industries scientifiques et techniques en diminuant l'importance des secteurs industriels traditionnels. Cette croissance économique rapide liée à une interdépendance croissante exige que les problèmes économiques – à la solution desquels l'Organisation des Nations Unies doit être pour beaucoup – soient examinés à l'échelle mondiale.

73. Le Kazakstan se félicite de voir la communauté internationale coopérer à l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale. Sa propre économie commence à peine à émerger des pires crises de la période de transition. Le Gouvernement applique des politiques de réforme rationnelles afin de parvenir à une stabilisation macro-économique et espère que le Kazakstan pourra bientôt devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce. Il appuie énergétiquement les mesures prises pour faciliter le transit aux États sans littoral de l'Asie centrale.

74. Une bonne partie du territoire du Kazakstan pourrait être qualifiée de région victime d'une catastrophe écologique et il lui est impossible de résoudre seul certains problèmes, comme l'assèchement de la mer d'Aral.

75. M. CASSAR (Malte) dit que les efforts déployés par son gouvernement pour parvenir à la croissance économique et consolider ses politiques sociales ont été guidés par une continuité novatrice. Ces dernières années, Malte a connu

une expansion extraordinaire d'entreprises existantes et nouvelles, associée à une diminution de l'intervention directe du Gouvernement, qui a eu recours à la délégation de pouvoirs et à la décentralisation. Il a entamé un processus de transformation d'un État Providence en une société de protection sociale qui cherche à intégrer les services sociaux en les adaptant le plus possible aux besoins des particuliers et non de grandes groupes anonymes. L'éducation est une de ses priorités essentielles, et grâce à ses programmes de coopération bilatérale et multilatérale, Malte a contribué à la mise en valeur des ressources humaines en offrant à des étudiants, des pays de la Méditerranée et du Commonwealth en particulier, la possibilité d'étudier dans ses établissements d'enseignement supérieur.

76. La pauvreté continue à menacer la cohésion sociale du monde, et la célébration en 1996 de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté prouve que la communauté internationale en est consciente et reconnaît que l'assistance multilatérale et bilatérale est susceptible d'avoir un effet. À cet égard, il ne faut pas sous-estimer le rôle des organisations non gouvernementales, qui agissent souvent sur le plan local en fournissant des services éducatifs, sanitaires et communautaires qui ont un impact sur l'environnement humain et naturel. L'élimination de la pauvreté exige une coopération soutenue aux niveaux national et international. Le Sommet mondial de l'alimentation qui doit avoir lieu à Rome est de nature à y contribuer.

77. L'importance accordée aujourd'hui au développement durable tient au fait qu'on s'est rendu compte qu'il existe un lien intrinsèque entre l'homme et son environnement et que le développement doit dès lors être considéré comme conditionné et suscité par l'environnement naturel. La session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner la mise en oeuvre d'Action 21 est donc particulièrement pertinente, tout comme le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

78. M. de SILVA (Sri Lanka) dit que son Gouvernement porte un grand intérêt au développement économique et social : c'est pourquoi il considère que des stratégies appropriées doivent être élaborées par la communauté internationale en vue de faciliter l'amélioration des conditions de vie de l'humanité tout entière. À cet égard, l'agenda pour le développement revêt une importance capitale, car il souligne le rôle central attribué à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique et du développement, qui sont indispensables au progrès et à la stabilité des pays en développement. La Deuxième Commission doit donc redoubler d'efforts pour conclure ses travaux sur ce document.

79. Pour réaliser leurs objectifs en matière de développement, les pays en développement doivent bénéficier de solides engagements politiques assortis des mesures correspondantes. Il est toutefois nécessaire que l'action entreprise sur le plan national soit complétée par une intensification de la coopération avec les pays développés et les organisations internationales et institutions spécialisées. Les pays développés doivent se rendre compte qu'ils peuvent eux aussi tirer profit de l'aide qu'ils apportent aux pays en développement. Il ne faut pas relâcher les efforts déployés pour élargir la coopération Sud-Sud, l'unité, la cohésion et la coordination entre tous les pays étant devenues plus importantes que jamais.



80. Malgré l'amélioration de l'économie mondiale et les progrès de nombreux pays en développement, la grande majorité de l'humanité continue à languir dans la pauvreté.

81. Les participants au débat sur le développement tendent à considérer l'intégration dans un unique réseau économique mondial comme la seule solution offerte aux pays en développement, mais ils ont négligé les problèmes propres à certains pays en développement, y compris les pressions politiques et sociales dont font l'objet leurs gouvernements. De fait, la mondialisation ne s'est pas toujours avérée une panacée pour les pays en développement, dont beaucoup ont plutôt souffert que bénéficié d'une interdépendance qui a rendu leurs économies fragiles extrêmement vulnérables aux changements intervenus dans l'économie mondiale. C'est pourquoi les politiques nationales et internationales ont pour tâche immédiate d'élargir la place réservée aux pays en développement dans le commerce mondial par le biais de l'expansion et de la diversification de leurs produits et marchés d'exportation. Il est indispensable de consentir un effort décisif pour étendre et améliorer la coopération économique internationale en engageant un dialogue constructif fondé sur les intérêts économiques et les avantages mutuels.

La séance est levée à 12 h 40.